06 juillet 2014

REGLEMENT PARTICULIER

LE MOTO CLUB CLOYSIEN : organise un Moto Cross National

DATE : 06 juillet 2014

DESCRIPTION DU TERRAIN : La Galloire à Cloyes sur le Loir - 28 220

LONGUEUR : 1320 mètres, LARGEUR : 6 mètres à 7 mètres

NOMBRE DE CONCURENTS ADMIS SUR LA PISTE : 40 solos + 20 % pour les entraînements
26 quads + 20 % pour les entraînements

CLASSES ADMISES :
National A+B 125cc – 2 temps à 500cc – 4 temps 250cc à 650cc dès 13 ans – NCA , NCB et NJ3
Championnat de Ligue du Centre 125cc 2 temps dès 13ans-NJ3 ou NCA ou inter
Trophée de France zone Nord 125cc à 500cc 2 temps – 4 temps 250cc à 650cc - NCA
Argent de 40à 49 ans - Or de 50 à 59 ans - Vermeil au delà de 60ans
Championnat Grand Ouest Quads – 250cc à 750cc 2 temps ou 4 temps – NCA, NCB et NJ3 dès 15 ans

ENGAGEMENTS : Dès la parution du Calendrier ligue et F.F.M

DROIT D'ENGAGEMENT :
35 euros dont 10 euros seront reversés à la ligue pour les transpondeurs, en Catégorie A+B non remboursés
35 euros dont 10 euros seront reversés à la ligue pour les transpondeurs en catégorie 125 CC non remboursés
Les coureurs en catégorie « National A+B » devront retourner leur bulletin au plus tard 14 jours avant l'épreuve accompagné d'un droit d'engagement à l'ordre du Club organisateur.
Les coureurs du Championnat de ligue 125 CC devront retourner leur bulletin d'engagement à la ligue du Centre 14 jours minimum avant l'épreuve.
Les coureurs Vétérans et Quads devront retourner leur bulletin d'engagement aux délégués de leur championnat.

CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE :Le samedi 05 juillet 2014 de16 heures à 18 heures 30
Le dimanche 06 juillet 2014 de 7 heures à 8 heures

ENTRAINEMENT : Le dimanche 06 juillet 2014 de 8 heures 30 à 11 heures 40

COURSES :
Procédure de mise en place dans le parc d'attente, lorsque le premier pilote quittera le parc d'attente pour rentrer en grille plus aucun pilote ne sera accepté. Le ou les pilote(s) de réserve seront autorisés à prendre le départ si le plateau n'est pas complet.

PARC COUREURS :
Chaque véhicule de pilote devra être muni d'un extincteur aux normes en vigueur.
Pour stocker leur carburant, les pilotes devront obligatoirement utiliser des bidons métalliques (bidon PVC proscrits).
Les pilotes devront prévoir l'utilisation de tapis de sol pour les travaux de mécanique.
Les écrans jetables sont interdit
Les mini motos et les vélos sont interdites dans l'enceinte de la manifestation.
Toute infraction engage la responsabilité du pilote.
Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords,avant , pendant et après la course ainsi que de son matériel.

CLASSEMENT :
Suivant le barème F.F.M championnats de France. Le vainqueur sera le pilote ayant le plus grand nombre de points au total des manches disputées pour la catégorie considérée. En cas d'ex æquo, c'est le classement de la dernière manche qui départagera les pilotes.

RECLAMATIONS :
Elle devra être soumise au Directeur de course dans la demie heure qui suit la proclamation des résultats accompagnée d'un chèque de 75 Euros.

REMISE DES PRIX : à 19 H 30

ASSURANCE : Conformément à la législation en vigueur : Allianz

SERVICE DE SECURITE :
Est assuré par Monsieur le Docteur CAUVIN, Médecin généraliste à CLOYES SUR LE LOIR, par les Ambulances de CLOYES, et par les secouristes de la Protection civile de CHATEAUDUN.

DIRECTEUR DE COURSE :CHEVEREAU Michel ODC 006694

DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT : GERAY Claude ODC 011388

COMMISSAIRES TECHNIQUES :FEL PATRICE – OCT 204888
THOUSEAU Serge – OCT 128373
THOUSEAU Patricia
GUILLARD Jean - François

DELEGUE TROPHEE DE FRANCE ZONE NORD CARTEAU Stéphane

DELEGUE CHAMPIONNAT DE LIGUE DU CENTRE 125 CC : GALLOU Christian ODC 049090

DELEGUE GRAND OUEST QUADS : QUINSE Leslie

COMMISSAIRES SPORTIFS : DAUVOIS Max ODC 007901
GALLOU Christian ODC 049090
PARCINEAU Jean-Michel ODC 189117

TRANSPONDEURS : PELLOILE Jean Luc OCT 077808 et LALOUP Isabelle

PARC D'ATTENTE : DION Denis ODC 056813
DION Sylvie

CHRONOMETRAGE : PELLOILLE Jean Michel : ODC 054186 ROBLIN Jacques OCD 021065
CHEVEREAU Janine ODC 006691 JAMET Lydia chronométrage 250604

COMMISSAIRES DE PISTE :
Responsable : DUTERTRE Jean-Loup – OCD 072608
Commissaires : , THOUSEAU Dominique – OCP 073147, COLIN Dominique – OCP 114807, LAPLACE Loic OCP024791 ROQUAIN Philippe OCP130241, FOURNIER Gérard OCP 234808 – DUCHESNE Jean Luc OCP 073714 - et les commissaires des clubs voisins.

Les prescription de l'annexe D de la F.F.M, sont applicable à cette épreuve.

FAIT A MONTIGNY LE PRESIDENT

LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE
Secrétaire